



EVACUATION DE L'ETABLISSEMENT - EV



OBJECTIFS

- Connaître le signal d'alarme, les cheminements, la conduite à tenir pour évacuer vers le ou les points de rassemblement.
- Répartir et connaître les missions, les techniques, les consignes d'évacuation.



ORGANISATION – DUREE

Formation théorique de 1h30 + 1h30 de pratique

CONTENU DE LA FORMATION

- 1. Modalités pratiques :**
alarme, alerte et mise en sécurité des personnes et des biens, le point de rassemblement.
- 2. Précautions à prendre lors d'une évacuation.**
Cas particulier de menace, d'attentat, gestion du périmètre de sécurité.
- 3. Techniques d'évacuation spécifiques à l'établissement**
(Procédure d'appel et de comptage)
- 4. Déroulement des opérations de mise en sécurité des personnes et de protection des biens.**

Les signalisations : visuelles, sonores, lumineuses.

- 5. Définition des missions respectives et spécifiques :**

Guides- files
Serre- files
Responsable d'évacuation

Exercice pratique

- Visite de l'établissement avec présentation des moyens de l'établissement, les cheminements, le ou les points de rassemblement(s).
- Exercice d'évacuation simulé

EVACUATION DE L'ETABLISSEMENT EV



METHODES PEDAGOGIQUES

Méthode active participative basée sur l'alternance de transmission de savoirs et ateliers pratiques afin de mettre en application le vécu professionnel des apprenants.

Accompagnement personnalisé par des méthodes d'écoute et de questionnement.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Le déroulement de la formation alterne les parties théoriques et pratiques.
- Etude de cas, exposé interactif, démonstration pratique, mises en situations.

MOYENS PEDAGOGIQUES

Ordinateur - vidéoprojecteur
Générateur de fumée

EVALUATION – CERTIFICATION

Participation active à tous les chapitres
Participation aux mises en situation

Evaluation formative consignée dans une fiche de suivi reprenant les compétences et les connaissances de l'apprenant.

Evaluation Certificative. Délivrance d'un Certificat de réalisation à l'employeur conformément aux exigences du Ministère du Travail (Art.6353-1 du code du Travail).

Attestation de suivi de formation

MAINTIEN – ACTUALISATION DES COMPETENCES

Un recyclage est à prévoir tous les ans à hauteur 1/3 de l'effectif formé.
L'ensemble du personnel doit être recyclé sur 3ans.

DELAI D'INSCRIPTION

Inscription dans un délai de 15 jours, au plus tard, avant le début de formation.

INTERVENANT

Formateur spécialisé en sécurité incendie

Durée

3 heures en présentiel

Public

Cette formation s'adresse à tout le personnel de l'établissement

Prérequis

Aucun/ l'ensemble du personnel

Effectif

12 personnes maximum

Organisation

Formation assurée en INTRA

Niveau de connaissance préalable pour suivre cette formation

Aucune compétence préalable nécessaire pour participer à cette formation.

Document nécessaire

Aucun justificatif n'est demandé pour participer à cette formation.

Réglementaire

Art.R.4237-39, Art. R4227-39 du Code du Travail
Règles APSAD R6

1 guide et 1 serre file pour un groupe de 25 personnes
1 exercice d'évacuation est à réaliser tous les 6 mois

Accessibilité aux personnes présentant un handicap

Prendre contact avec le centre de formation SPFO afin que nous puissions examiner la possibilité d'intégration et de mise en place de la formation. (interprète, accès PMR, etc.)

Habilitations

Data Dock

